

# AVIS PUBLIC

---

## Avis d'adoption

Règlement numéro 2022-186-06 (Lotissement)

---

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

- 2022-186-06 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-186 afin de modifier les normes de lotissement des terrains dans certaines zones de la Municipalité.

Le règlement d'urbanisme ci-haut décrit entrera en vigueur à la date d'émission de son certificat de conformité de la MRC du Haut-Richelieu.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Citoyens », « Urbanisme », « Règlements d'urbanisme ».

Donnée à Mont-Saint-Grégoire, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de novembre deux mille vingt-deux.



---

Manon Donais, directrice générale  
et greffière-trésorière